

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 NOVEMBRE 2013

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Métropole Nice Côte d'Azur - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : communication et approbation des attributions.

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de prendre acte de la communication, par la Métropole Nice Côte d'Azur, du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées portant sur la fixation définitive des attributions de compensations des communes d'UTELLE et LANTOSQUE,
- d'approuver le montant de ces évaluations.

II - FINANCES

1 Budget supplémentaire 2013

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le budget supplémentaire 2013, selon les montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	120 400,00
Recettes	
(y compris l'excédent reporté)	1 201 779,58
Excédent de fonctionnement	1 081 379,58

Section d'investissement

Dépenses	117 172,00
Reste à réaliser	1 143 394,30
Déficit reporté	598 793,88
Recettes	708 365,88
Reste à réaliser	1 308 458,72
Excédent d'investissement	157 464,42

2. Animations culturelles : demande de subvention auprès du Conseil Général

Où l'exposé de Madame RISSO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, au titre des activités culturelles 2014, une aide financière de :

- 7 000 euros pour les manifestations culturelles,
- 2 000 euros pour la chorale municipale,
- 2 000 euros pour l'école de musique municipale
- 2 000 euros pour l'éveil musical.

III - DOMAINE COMMUNAL

1. Création d'un parking au quartier La Colle : acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée AA N°382

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires à l'acquisition de la portion de la parcelle cadastrée AA N°382,
- de solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Général, et du Président du Conseil Régional,
- de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 de l'exercice en cours.

2. Acquisition parcelle AI 302 permettant l'accès à la parcelle communale cadastrée AI N°107

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires à l'acquisition de la parcelle cadastrée AI N°302,
- de solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Général, et du Président du Conseil Régional,
- de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 de l'exercice en cours.

3. Cimetière (Jardin des Adieux) et tennis municipal : constitution d'une servitude d'accès et d'implantation de réseaux

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés régularisant la situation, en instituant les servitudes de passage pédestre et automobile d'accès au Jardin des Adieux et d'évacuation des eaux pluviales et usées en provenance des différents équipements publics en direction du Quai de la Banquière et implantées sous la voie de contournement du Domaine de la Roche, conformes au PLU

IV - ENVIRONNEMENT**1. Adhésion association CYPRES**

Où l'exposé de Madame BARRAYA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association CYPRES, pour un montant de 750 euros.

QUESTIONS DIVERSES**1. Congrès des Maires.**

LE MAIRE,



H. COLOMAS